

L'AMI DE LA RELIGION

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

12s. 6d. ANNÉE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

ANNÉE. 12s. 6d.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

QUEBEC, MERCREDI MATIN, 6 MARS, 1850.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 1

Attention.

Nous publions dans notre feuille de ce jour, le Prospectus d'un journal, l'Ordre social, destiné à remplacer l'Ami de la Religion et de la Patrie. Le but des fondateurs du nouveau journal n'est pas spéculation mais de faire le bien en répandant parmi nos compatriotes, les saines doctrines et les connaissances utiles. Ce journal qui couvrira dans un seul numéro plus de matière à lire que l'Ami de la Religion et de la Patrie dans trois, est aussi à meilleur marché, puisque abonnez-vous et frais de poste compris, il ne coûtera aux habitants des campagnes, que 10s par an!

Nous appelons l'attention de nos abonnés sur ce prospectus et nous les prions de vouloir faire tout en leur pouvoir pour mettre à exécution ses vues bienfaisantes.

Québec, 20 Février, 1850.

L'Ordre Social.—Nous expédions dans notre numéro de ce jour, le Prospectus de ce nouveau journal, et nous invitons instamment nos agents et autres personnes amis des bons principes, de le répandre et de le faire lire dans leurs paroisses respectives autant que possible. Enfin, nous espérons que chaque abonné de l'Ami de la Religion, se fera un devoir de communiquer cette annonce à ses amis ou voisins, où que ce journal doit paraître sous peu.

L'AMI DE LA RELIGION DE LA PATRIE.



"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUEBEC, 6 MARS 1850.

Les journaux de Montréal reçus ce matin ne contiennent rien de bien important.

NOUVELLES TELEGRAPHIQUES.

MONTRÉAL, 4 Mars.—Aujourd'hui est commencé les élections municipales. Tout s'est passé paisiblement jusqu'à 3 heures, où une émeute a eu lieu sur la Place d'Armes. Des coups de feu ont été tirés entre les émeutiers. L'hôtel Compain, et le magasin de chapeaux de M. Ashton ont été attaqués, et plusieurs vitres y ont été cassées. Vers 4 heures, les troupes ont rétabli l'ordre.

M. l'Abbé Fortin, chapelain des Ursulines des Trois-Rivières, est mort le deux du courant. Il appartenait à l'association d'une messe et à la caisse ecclésiastique de Saint Michel.

Patronage du Gouvernement dans les Etats-Unis.

Situations.	Dépenses.
Distric de Columbia, 166 places,	\$186,400
Etat de Pensylvanie, 109 "	162,100
" de Virginie, 82 "	111,300
" de New-York, 58 "	90,550
" de Maryland, 56 "	70,750
" Kentucky, 48 "	48,600

(New-York Advertiser.)

Dans ce tableau on n'a compris que les Etats qui ont le plus haut montant à payer pour offices publics dont le gouvernement dispose comme il l'entend. Dans chacun des autres Etats de l'Union, le gouvernement exerce aussi une influence considérable par les offices dont il dispose.

Réduction dans les prix du Gaz.

Nous apprenons qu'un grand nombre de citoyens de Québec sont sur le point d'entrer en arrangement avec M. Turnis, de Montréal, pour l'établissement d'une nou-

velle compagnie d'éclairage par le Gaz, à moins que la compagnie existante ne consente à réduire ses prix qui sont vraiment exorbitants.

Nous extrayons ce qui suit d'une lettre particulière que nous recevons d'un ami de Ste. Brooke:

"Vous avez vu les journaux du parti annexioniste, se vanter d'être les maîtres du comté de Sherbrooke, mais ici comme ailleurs ces messieurs ont compté sans leur hôte; non seulement les connexionnistes sont nombreux, mais ils ont toutes les chances de succès, et il est tout probable que les annexionistes vont éprouver une défaite, dans ce qu'ils appellent leur *Strong hold* en dépit de toutes leurs fanfaronnades. Il est inutile de vous dire que tous les Canadiens français sont en faveur de la connexion Britannique."

Anniversaire.—Les citoyens français domiciliés à New-York et dans les environs ont célébré par un banquet le second anniversaire de la République française. La soirée a été joyeuse et toute patriotique. Parmi les convives se trouvaient plusieurs des derniers réfugiés hongrois; mais la convive qui attirait tous les regards était mademoiselle Apollonia Jagello, héroïne polonaise, qui a figuré dans la dernière révolution de Hongrie. Nous remarquons parmi les santés, un toast porté au Canada par un capitaine des gardes Lafayette et qui créa une certaine émotion. Notre compatriote, M. Robillard y répondit en quelques mots.

INCENDIE.—Un incendie désastreux a encore eu lieu dans la rue St-Paul, lundi soir. Les magasins de M. J. B. Gadbois, de M. H. Lavolette et de M. R. St-Jean ont été détruits par l'élément destructeur. La maison appartenait à M. P. Valois de la Pointe Claire, et était assurée pour £500.

Les effets de M. Gadbois étaient assurés pour £750; ceux de M. Lavolette pour £400. Les Marchandises de M. St-Jean n'étaient pas assurées et ont été, en grande partie sauvées.—Feuilleton de l'Avenir.

FRANCE.

PARIS, 5 février,

On lit ce soir dans la Patrie.

TROUBLES DU QUARTIER SAINT MARTIN.

Quatre heures et demie du soir.—Un certain mouvement s'est produit dans le quartier du marché Saint-Martin, à l'occasion d'un arbre de la liberté que quelques ouvriers avaient enrubanné de rubans rouges, et surmonté d'un drapeau neuf et d'une tête de république avec un bonnet phrygien.

Plusieurs collisions ont eu lieu entre les individus qui entouraient cet arbre et les sergents de ville qui s'occupaient de rétablir la circulation. L'un de ces derniers, frappé grièvement a fait usage de son épée et a blessé son agresseur, qui a été transporté sur une civière à l'hôpital Saint-Louis.

Cinq heures.—Le général Lamoricière qui se trouvait sur les lieux, a été poussé par la foule qui encombrant ce moment la rue, et a couru de grands dangers. On criait: Mort à l'aristo! et on l'a forcé de crier: Vive la République!

Le général n'a échappé à ces dangers que par l'énergie de deux jeunes gens qui se sont dévoués et l'ont accompagné jusqu'au salon de lecture du boulevard Saint-Denis, où M. de Lamoricière a trouvé un abri.

Cinq heures trois quarts.—M. le général de Lamoricière entre à l'instant dans la salle des séances. La séance est suspendue. Le général est aussitôt entouré, dans la salle du Casier, par tous les représentants. Nous remarquons M. Charles Lagrange (le montagnard) qui le presse dans ses bras.

Le général raconte tous les détails de son aventure, dont les principaux avaient été déjà rapportés par M. Belling de Lan-castel; il s'est réfugié dans un cabinet littéraire, d'où il a pénétré dans le manège

Pellier, en sautant, d'un étage, par la fenêtre.

Une foule bruyante le serait de près il est parvenu à cheval jusqu'à la barrière; de là il est venu, sans chapeau, à la Chambre.

C'est fortuitement que le général s'est trouvé au milieu des rassemblements. Les sergents de ville ont été seuls, pendant plusieurs heures, pour dissiper les émeutiers. La troupe n'est arrivée qu'à la fin. Le régiment de dragons caserné quai d'Orsay vient de monter à cheval.

M. le vice-président Baroche vient de recevoir une note qu'il communique à plusieurs membres, et de laquelle il résulte que les sergents de ville dissipent les attroupements.

Deux sergents de ville sont grièvement blessés.

M. Victor Foucher, procureur de la République, s'étant rendu au carré Saint-Martin et dans la rue Jean-Robert, où les rassemblements étaient fort compactes, a été entouré par des individus en blouse, qui l'ont interpellé et tiré en tous sens. M. Foucher est venu ensuite au Palais-Législatif.

C'est dans la rue Aumaire qu'un sergent de ville, frappé par un individu en blouse d'un coup de marteau, a tiré son épée et la lui a passée à travers le corps.

Voici de nouveaux détails que nous recevons sur les scènes tumultueuses qui ont eu lieu rue Nationale-Saint Martin, détails qu'on peut considérer comme authentiques et qui font voir que ces scènes n'ont été que le résultat d'un regrettable malentendu.

Un tombereau de pavés avait été déposé ce matin au pied de l'arbre de la liberté qui s'élève sur la place Nationale-Saint Martin, pour des réparations urgentes à la voie publique. Quelques individus ont attribué à l'administration l'intention d'abattre cet arbre et de faire servir ces pavés à recouvrir l'emplacement qu'il occupait, tandis que l'administration n'avait aucunement l'intention d'abattre, en effet, cet arbre.

De ce moment un rassemblement s'est formé, et est devenu de plus en plus compacte.

Des sergents de ville s'étant présentés pour rétablir la circulation, l'un d'eux a été pris par la foule et frappé avec une hache. Un de ses camarades est venu à son secours l'épée à la main et a blessé un des agresseurs, qui a été transporté à l'hôpital Saint-Louis.

Une escouade de sergents de ville a dissipé la foule, qui fut rejetée dans les petites rues environnantes.

Au surplus, cette agitation a été toute locale, et ne s'est point communiquée aux autres quartiers.

A l'heure où nous écrivons, quelques troupes se dirigent sur le lieu du désordre afin de maintenir la tranquillité.

Nous ne saurions trop engager les bons citoyens à ne pas contribuer, par leur curiosité, à gêner l'action de la force publique.

On lit dans l'Evénement:

"Une réunion des rédacteurs des journaux indépendants doit avoir lieu dans la soirée."

"Mais l'heure presse, et l'on nous communique le texte de la déclaration qui va être proposée, en nous priant de l'insérer:

"Les ennemis de la liberté seuls peuvent vouloir une émeute,

"Pas d'émeute.

"Dans toute émeute c'est la liberté elle-même qui perd son sang.

"N'opposez que le silence aux actes d'un pouvoir intelligent.

"Les arbres de la liberté tombent.

"Laissez-les tomber, ayez ce courage, cette raison, cette générosité, cette patience.

"Il est un sentiment qu'on n'arrachera pas de nos cœurs, qu'on ne détruira pas dans ce pays, l'amour de la liberté.

"Les élections vont venir; que le scrutin prochain soit votre seule et d'autant plus puissante protestation."

Aux détails que nous donnons plus haut d'après les journaux du soir, nous pouvons ajouter ceux que nous avons nous-mêmes recueillis. Les troupes avaient été consignées dans leurs casernes dès l'entrée de la nuit. Vers huit heures et demie les bataillons de chasseurs casernés dans les environs de l'Assemblée nationale ont pris les armes et ont été en partie dirigés vers le quartier Saint-Martin.

A neuf heures et demie, des rassemble-

ments assez considérables stationnaient dans les rues St. Denis et St. Martin, à partir de la rue Rambuteau. Ces rassemblements allaient grossissant en montant vers le Conservatoire des Arts-et-Métiers et le boulevard. La ligne des boulevards était encombrée de curieux. Une colonne de douze à quinze cents hommes, la plupart en blouse, s'est dirigé vers dix heures du côté de la Bastille, d'où l'on assure qu'elle a été dispersée dans le faubourg Saint Antoine.

A onze heures, les groupes de curieux se dissipent, et l'on n'aperçoit plus, entre les Portes Saint Denis et Saint Martin, que de fortes escouades de sergents de ville. Des patrouilles nombreuses parcourent la ligne des boulevards et les rues de la capitale.

A minuit, les émeutiers paraissent s'être retirés sur tous les points.

Grande assemblée du Comté de Dorchester.

A une assemblée des délégués des différentes paroisses du comté de Dorchester, tenue en la salle publique du presbytère de St. Isidore, le 7 février courant (1850), à 11 heures A. M., laquelle assistait un nombreux concours de cultivateurs et autres personnes respectables du comté, la dite assemblée tenue pour agiter la question seigneuriale et s'occuper d'autres affaires importantes pour ce comté,

Le lieutenant-colonel Etienne Dalair fut appelé à la présidence, Siméon Oiseau éer. maire de la seconde division de ce comté, à la vice-présidence; Joseph N. Chassé, éer. notaire de Ste. Marie de la Beauce, fut prié d'agir comme secrétaire; et Paul Latouche, éer. notaire de St. Henri, comme assistant-secrétaire.

Le président expliqua le but de l'Assemblée, et invita F. Lemieux, éer. représentant le sus dit comté en Parlement, à lui succéder.

M. Lemieux, qui avait été invité de se rendre à cette assemblée, parla au long sur les abus occasionnés par le présent système de la tenure seigneuriale; et a promis, sur la demande qui lui en fut faite par l'assemblée, de s'en occuper et de convoquer, au plus tôt possible, une assemblée du district de Québec; au sujet de la dite tenure.

Le secrétaire donna lecture du projet de loi déclaratoire, adopté par le comté de Montréal, sur la dite tenure, et les résolutions suivantes, ainsi que le projet de commutation soumis par M. le Dr. Davignon, furent proposées et adoptées comme suit:

TENURE SEIGNEURIALE.

Proposé par F. M. Guay, écuver, notaire de la Pointe-Levy, et régistreur, secondé par J. G. G. Miville de Chêne, écuver, M. D. de St. Henri.

Que les habitants de ce comté persistent à demander la réduction des rentes seigneuriales, et ensuite l'abolition de la tenure seigneuriale, et qu'un des excellents moyens de les obtenir se trouve amplement indiqué dans le projet de loi déclaratoire et le projet de commutation du Docteur Davignon, soumis à la conviction sur la dite tenure, tenu à Montréal le 23 octobre dernier, qu'il approuve; et prie la législature de définir quels sont les droits et réserves auxquels les seigneurs peuvent prétendre par la loi et les usages du pays avant la conquête; que les habitants de ce comté persistent dans les résolutions passées à l'assemblée tenue au dit lieu de St. Isidore, le 4 janvier 1849, pour ce qui a rapport à la tenure seigneuriale; et que le droit de retrait soit modifié de manière à ce que le seigneur ne puisse l'exercer que dans le cas où il serait prouvé qu'il y a eu fraude de la part du censitaire, soit directement ou indirectement; pourvu toujours que le seigneur ne puisse, en aucune manière, exercer ce droit de retrait lorsqu'il s'agira de vente publique et légale.

Agréé unanimement.

Proposé par le capitaine J. D. Baillien, de la Pointe-Levy, secondé par le capt. Edouard Lagueur juge de paix, de St. Jean Chrysostôme,

Que les habitants de ce comté invitent

F. Lemieux, éer. leur représentant au

parlement, à convoquer immédiatement une assemblée du district de Québec, afin que les habitants de ce district aient occasion de se procurer sur la question seigneuriale comme suit: d'abord sur le dit projet de loi déclaratoire, et ensuite adopter les moyens de commutation convenables; et le prie de vouloir bien se rappeler que pareille invitation lui fut faite à l'Assemblée des trois grands comtés de Chambly, Rouville et Huntingdon.

Agréé unanimement.

Proposé par M. le docteur de Chêne, secondé par M. Trachy, éer. conseiller de Ste-Marguerite;

Que cette assemblée est d'opinion qu'un bon moyen d'étouffer le mouvement annexioniste, de conserver cette importante colonie sous le drapeau britannique et de mettre fin aux plaintes nombreuses occasionnées par le système actuel de la tenure seigneuriale, serait que tous les députés au parlement provincial fissent leur possible pour obtenir au plus tôt la passation du susdit projet de loi déclaratoire et ensuite telle loi de commutation qui se trouverait rencontrer le plus l'approbation et le désir des censitaires.

Agréé unanimement.

Proposé par M. le major Bazile Demers de St-Nicolas, secondé par M. Charles Bourget de la Pointe-Levy, senior;

Que cette assemblée a appris avec plaisir les démarches prises par la convention de Montréal, concernant la tenure seigneuriale, et qu'elle espère qu'elle coopérera avec cette assemblée à obtenir le redressement des abus et des griefs dont elle se plaint depuis longtemps.

Agréé unanimement.

BUREAU D'ENREGISTREMENT.

Proposé par le capitaine Pierre Binet, de Ste. Marie, secondé par M. le capitaine Jean Samson, de St. Elzbar;

Que cette assemblée est d'opinion aujourd'hui plus que jamais que la loi qui établit les bureaux d'enregistrement en le ci-devant Bas-Canada, est vague, incertaine et contradictoire; qu'il est de nécessité urgente que cette dite loi soit, sinon rapplée, du moins amendé de manière à la rendre claire, intelligible et moins dispendieuse.

Agréé unanimement.

Proposé par Jean Baptiste Boucher, écuver conseiller de St. Bernard, secondé par Pierre Gauvreau, écuver, de St. Henri;

Que cette assemblée est d'opinion que les frais d'enregistrement sont trop élevés, et que s'il s'est trouvé nécessaire de laisser la dite loi d'enregistrement en force, en l'amendant, entre autres amendements nécessaires à y faire, serait de régler que toutes personnes exerçant une profession libérale cessent le droit de faire, elles-mêmes et gratuitement, toutes et telles recherches dans tous les livres et registres des dits bureaux d'enregistrement, ou au moins de diminuer le montant à payer au régistrateurs pour les sus-dites recherches.

Agréé unanimement.

Proposé par Louis Vallières, écuver, conseiller de St. Henri, secondé par Benjamin Gagnon, écuver, conseiller de St. Nicolas;

Que dans l'intérêt public cette assemblée est d'opinion que les régistrateurs de la province du ci-devant Bas-Canada soient obligés de faire construire des volumes pour y déposer les nombreux papiers, livres et registres qui leur sont confiés, et par là les soustraire aux proies des flammes.

Agréé unanimement.

COURS DE COMMISSAIRES.

Proposé par M. François Hamanne, marchand de St-Elzbar, secondé par Pierre Paquet, éer., juge de paix et commissaire, de St.-Grégoire;

Que cette assemblée approuve le système actuel des cours de circuit, en cette province, le déclare avantageux et suffisant, et demande que la loi qui établit les cours de commissaires soit abolie, en ce qu'elle donne lieu à de nombreuses poursuites inutiles et vexatoires.

Agréé unanimement.

JURÉS.

Proposé par M. Henri Jobin, de Ste.-Marie, secondé par M. François Parant, de St.-Bernard;